

# COMMUNE DE BELMONT-LUTHEZIEU

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 NOVEMBRE 2018

**Présents** : P. GODET, J.F. MARTINE, E.BLANC, C.BOUVARD, S. MACRE, D. PORTERET, H. REYNAUD, F. HINDERSCHIETT, C.RENARD, N.VIOLLET, L.PITTNER, F.PRAS, M.VENIN (arrivée à 20H45) Z. FOURNIER

**Absente excusée** : C.BOUVARD (donne pouvoir à N.VIOLLET)

**Secrétaire de séance** : Z.FOURNIER

### 1-Lecture et approbation du précédent compte-rendu

Le précédent compte-rendu du 12 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour, l'assemblée accepte ces ajouts.

### 2- Délibérations

#### Création d'une commune nouvelle et approbation de la charte

Suite au refus de la commune de Champagne en Valromey de constituer un projet de commune nouvelle à 5, les délibérations prises par les quatre autres conseils lors de leur séance du 12 novembre ne sont plus valables. Après avoir pris acte de cette situation et après réunion de travail entre élus, il a été jugé pertinent de concrétiser ce projet sans la commune de Champagne en Valromey.

En effet, les similitudes entre les 4 communes sont nombreuses : ruralité, démographie, problématique de mutualisation,... et les contraintes à venir sont identiques (gestion dans un contexte tendu, mise à jour des documents d'urbanisme, mise en conformité de la protection contre les incendies ...).

Compte tenu de ces éléments, une discussion s'engage et à l'unanimité les élus valident ce projet qui ressemble davantage à un rassemblement équilibré qu'à l'agrandissement d'un bourg déjà structuré. Par 14 voix pour, le conseil se prononce en faveur de la création de cette commune nouvelle, jugée à l'unanimité et à ce jour équilibrée et pertinente. Madame le Maire rappelle que le travail n'est pas achevé et qu'après ce vote, l'organisation matérielle et pratique se mettra en place pour être opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### Vote pour l'ouverture du quart des crédits d'investissement 2018 pour l'exercice 2019

Les dispositions prévues à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales permet au Maire, sur autorisation du conseil municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette ouverture de crédit.

#### Adhésion de nouvelles communes au service urbanisme mutualisé de la communauté de communes de Bugey Sud (CCBS)

Six nouvelles communes du territoire de la communauté de communes ont demandé à adhérer au service mutualisé de la CCBS. Pour acter leur adhésion à compter du 01/1/2019 ces dernières devront s'acquitter de leurs droits d'entrée et obtenir l'accord des communes déjà adhérentes. Le conseil municipal à l'unanimité accepte ces nouvelles adhésions.

#### Convention de déneigement

Le secteur du haut de la commune sera confié à M Frédéric COUTURIER qui effectuera le déneigement à l'aide du matériel communal au coût horaire de 26 € et ce jusqu'à la fin du mois de mars. Une convention sera signée.

**Séance levée à 21h00**

**Prochaine séance le lundi 17 décembre, 20 heures**



**Le Maire  
Pauline GODET**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Pauline Godet", written over a white background.